

Faits et mefaits - ALEPE : L'ACCUSANT D'ETRE A LA BASE DE SA MORT

Le gendarme fait enterrer son frère dans le salon de son adversaire.

(SoirInfo -- Vendredi le 22 Novembre, 2002)

-- KIKIE Ahou Nazaire --

Pour comprendre ce litige, il faut remonter à un peu plus loin dans le temps. Achi Bernardin qui réside dans le village de Kodioussou dans la sous-préfecture d'Alépé est propriétaire terrien. De son vivant, selon les témoins, comme s'il sentait sa mort venir, procède au partage de ses biens constitués de ses terres. Ainsi, lègue-t-il une moitié de sa forêt à une partie de sa famille qui réside à Memni et l'autre à N'cho Yves, celui qui devient son fils adoptif après avoir épousé coutumièrement sa mère. En 1968, la mort le fauche. Son cousin Assi Anin Georges qui hérite de lui, prend pour épouse sa veuve et veille sur ses enfants et leurs intérêts matériels. Mais quelques années après son décès, les enfants du défunt notent que son fils adoptif N'cho Yves vend sa portion de terre qu'il lui a léguée avant sa mort. C'est son droit. Mais là où survient la pomme de discorde, c'est quand ce dernier fait main basse sur la portion de terre qu'a cédée le vieux Achi Bernardin à sa famille de Memni et la brade à l'insu des vrais propriétaires. Ce que n'admet pas Assi Anin Georges qui s'y oppose vigoureusement. Normal, il est chargé de veiller sur les intérêts des membres de la famille de celui dont il a hérité. Il demande à N'cho Yves de rembourser son argent à l'acheteur de la portion de terre et de vider les lieux qu'il l'accuse d'occuper frauduleusement. Son injonction reste lettre morte. Ce qui emmène Assi Anin à planter un interdit sur le périmètre conflictuel de sorte à le rendre inviolable. L'affaire parvient au grand chef de la famille qui recommande à Assi Anin de déterrer l'interdit avant de demander aussi à son antagoniste N'cho Yves de quitter les lieux qui ne sont pas les siens. Si le premier s'exécute, ce n'est pas le cas du second. Dès lors, indiquent les enfants du véritable propriétaire terrien décédé, N'cho Yves mécontent, nourrit l'idée d'éliminer physiquement son protagoniste Assi Anin leur père adoptif. Mais son complice associé à la besogne, le dénonce. Une fois de plus, l'affaire est portée devant le chef de la grande famille. N'cho Yves nie les faits dont on l'accuse. Mieux, pour prouver sa non culpabilité, il jure sur le puissant fétiche de la famille. Quelques temps après, son état de santé se dégrade dangereusement. C'est alors qu'il explique à son entourage que s'il venait à mourir, le responsable n'est autre que son adversaire Assi Anin. Ce dernier ne se reconnaît pas dans une telle accusation. Pour lui, ce qui arrive à N'cho Yves, l'est par sa faute. Lui qui se sait dans le tort et qui a osé braver le redoutable fétiche familial. La chefferie avisée choisit de calmer le jeu en recommandant à Assi Anin d'aider N'cho Yves à se faire soigner. Mais cela ne veut pas dire qu'il est responsable de ce qui lui arrive. Il accepte non sans faire de résistance. Il commet alors un tradi-praticien au chevet du malade. Hélas, le résultat n'est pas probant. Et N'cho Yves trouve la mort le 29 août à l'hôpital d'Alépé où il a été évacué quelques jours avant. Les siens entrent en colère et attribuent sa mort à son adversaire Assi Anin qui à leur sens, mérite des représailles. Et celles-là dépassent l'entendement. Une cohorte de jeunes qui sont ses parents avec à leur tête un gendarme en fonction à Abidjan, portant son corps, font irruption le 05 octobre 2002 au domicile de Assi Anin et l'enterrent de force dans son salon. Ce qui emmène les occupants de la maison à vider désormais leur domicile. Ils saisissent les gendarmes d'Alépé puis le Procureur de la République qui donne mandat à ces derniers pour faire exhumer le corps en ce lieu qui n'est pas un cimetière. Par deux fois, ils échouent. C'est finalement le 23 octobre dernier qu'ils réussissent à faire exhumer le corps. L'affaire suit en ce moment son cours à la gendarmerie d'Alépé. Notons que le gendarme mise en cause que nous avons joint dans un souci d'équilibre de l'information, s'est refusé à tout commentaire sur cette affaire.